

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 29 novembre 2021

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Date de la convocation du Comité syndical: 22 novembre 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt, le 29 novembre à neuf heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, M. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Edgar BARBE, Bernard MORILLEAU, Patrick GILLET, Jacques MALHOMME de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Florie LESAGE, M. Jean Pierre AUDELIN, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLLIVIER de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, Mme Laetitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. E. BARBE), Séverine MARCHAND (pouvoir à Mme BRIAND), Christiane VAN GOETHEM (pouvoir à JM BRARD), M. Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, M. Roch CHERAUD de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, M. Johann BOBLIN (pouvoir donné à S. HEGRON) de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

☺☺☺

OBJET : PRESTATION POUR LES ANIMATIONS DE PAYSAGE 2021 – PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES AU GUSO

Dans le cadre de Paysage 2021, le PETR a signé un contrat avec la Compagnie des Reкупertou pour deux animations :

- Atelier le son des poubelles
- Déambulations acoustiques

A la différence des autres spectacles, le contrat signé avec cette compagnie doit inclure les cachets des artistes ainsi que le paiement des cotisations salariales à verser au GUSO (dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales) pour les 5 artistes présents lors du week-end.

Il est nécessaire pour autoriser le paiement par la Trésorerie de prendre une délibération spécifique. Le détail des montants est le suivant :

- Atelier le son des poubelles : 501.36 € TTC dont 243.36 € de cotisations sociales
- Déambulations acoustiques : 134.642 € TTC dont 668.88 € de cotisations sociales


L'autorisation nécessaire pour le paiement relatif à cette animation serait utile à l'avenir, dans l'hypothèse où d'autres recours à des artistes seraient nécessaires.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant au paiement des cotisations salariales via le GUSO se rapportant à cette prestation comme pour de futures.

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU



PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

